

Commentaires de Madagascar sur le document UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/6 relatif sur le Document fondateur et projet de décision connexe à soumettre à l'examen de la réunion intergouvernementale visant à créer un groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques.

SECTION	CONTENU	SUGGESTIONS	QUESTION A CLARIFIER
Attributions, objectifs et fonctions	Le groupe aura un rôle clé d'évaluation scientifique, de conseil, de sensibilisation, de renforcement des capacités, et de soutien aux politiques publiques. L'accent est mis sur l'exclusivité, la prise en compte des besoins des pays en développement, et la diffusion des connaissances.	Détailler les indicateurs de suivi des missions du groupe et prévoir une évaluation périodique de l'impact	Comment seront mesurés les résultats et l'efficacité du groupe ?
Principes de fonctionnement	Insiste sur l'indépendance scientifique, la transparence, la représentativité géographique et de genre, la prise en compte des savoirs autochtones, et la nécessité d'éviter les chevauchements avec d'autres instances.	Définir clairement les mécanismes de gestion des conflits d'intérêts et la procédure de sélection des membres.	Quels critères précis pour la sélection des experts et la gestion de l'équilibre (genre, régions) ?
Structure institutionnelle	Le groupe sera composé d'un organe directeur/plénière, d'un bureau, de comités subsidiaires, d'un secrétariat, etc. Plusieurs variantes sont proposées pour la gouvernance et la composition.	Préciser l'articulation entre les différents organes et les modalités de prise de décision.	Quelle version de la structure sera retenue ? Comment seront choisis les membres des organes directeurs ?
Participation des parties prenantes	Ouverture aux États membres, observateurs, ONG, peuples autochtones, communautés locales, etc. avec des conditions variables selon les versions du texte.	Clarifier les conditions de participation des ONG et des communautés locales, et leur rôle effectif dans les travaux.	Quel sera le statut exact des parties prenantes non-étatiques ?
Financement	Le texte ne précise pas les modalités de financement, ce qui est un point faible pour la viabilité du groupe.	Ajouter une section dédiée au financement (sources, mécanismes, soutien aux pays en développement).	Quelles sources de financement sont envisagées ? Y aura-t-il un fonds dédié ?

Lien avec les autres organes internationaux	Nécessité de coordination avec les conventions existantes (Bâle, Rotterdam, Stockholm, Minamata, etc.) pour éviter les doublons.	Proposer un mécanisme formel de coordination et de partage d'information avec ces organes.	Comment sera assurée la complémentarité et la non-redondance avec les autres instances ?
Livrables attendus	Rapports scientifiques, avis, recommandations, outils de renforcement des capacités, etc.	Préciser la fréquence, la forme et la diffusion des livrables pour garantir leur impact.	Quels seront les livrables prioritaires et leur calendrier de publication ?
Renforcement des capacités	Priorité donnée à l'appui aux pays en développement, à l'accès aux connaissances et à la formation.	Définir un plan d'action concret pour le renforcement des capacités, avec des indicateurs de suivi.	Comment seront identifiés les besoins et évalué l'impact des actions de renforcement ?
Indépendance et transparence	Importance de la revue par les pairs, de l'impartialité et de la transparence des travaux.	Détailler les procédures de revue par les pairs et de publication des résultats.	Quels mécanismes concrets pour garantir l'indépendance scientifique ?

Commentaires de Madagascar sur le document UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/7 relatif Recommandations pour examen par l'organe directeur du groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution à sa première session et projet de décision connexe pour examen par la réunion intergouvernementale

ARTICLE	CONTENU/COMMENTAIRES	SUGGESTIONS	QUESTIONS A CLARIFIER
Article 1 – Attributions	Règlement intérieur applicable à toutes les sessions. La portée est claire mais manque une phrase d'introduction sur l'objectif global.	Ajouter une phrase introductive précisant la finalité du règlement (ex : garantir la transparence et l'efficacité).	Modalités de la modification du règlement prévues ? Articulation avec autres textes ?
Article 2 – Définitions	Définitions couvrant les termes clés, mais certaines références (paragraphes du document fondateur) manquent Absence de précision sur le rôle des vice-présidents.		Rôle des coprésidents ? les critères pour observateurs ?
Article 3 – Lieu, dates et convocation des sessions	Décision du lieu/date par organe directeur ou Bureau en cas d'impossibilité.	Préciser critères et délais pour la décision du Bureau.	Que se passe-t-il si ni l'organe ni le Bureau ne décident ?

Article 4 – Sessions ordinaires et extraordinaires	Cadre clair pour les sessions annuelles et extraordinaires. Délai de convocation.	Uniformiser délai de convocation et le mettre en valeur. Mentionner la procédure de la convocation extraordinaire.	Délai de 21 jours suffisant ? la procédure en cas de désaccord sur session extraordinaire ?
Article 5 – Composition des membres	Ouverture aux États membres ONU et institutions spécialisées. Procédure d'adhésion peu détaillée.	Détailler la procédure d'expression d'intention (format, délai).	Conditions ou restrictions à l'adhésion ?
Article 6 – Observateurs : participation	La participation renforcée pour UE.	Clarifier les modalités du soutien financier UE.	Participation renforcée ouverte à d'autres organisations ? Modalités financières encadrées ?
Article 7 – Admission des observateurs	Admission automatique pour certains observateurs, la procédure d'admission à adopter en première session.	Ajouter le schéma de procédure d'admission. Préciser où trouver la politique d'admission (annexe).	Que se passe-t-il en cas de la contestation d'admission ? Critères transparents ?
Article 8 – Droits des observateurs	Participation sur invitation du Président, sans droit de vote ni blocage.	Clarifier les critères d'invitation. Rappeler explicitement absence de droit de vote.	Observateurs peuvent-ils participer aux groupes de travail ?
Article 9 – Ordre du jour (élaboration)	Processus clair, consultation secrétariat/Présidence/Bureau.		Les membres peuvent-ils proposer des points à tout moment ?
Article 10 – Adoption et modification de l'ordre du jour	Adoption en début de la session, ajout possible pour points urgents.	Encadré la procédure d'ajout. Préciser les critères d'urgence.	Critères objectifs pour « urgent et important » ?
Article 11 – Ordre du jour sessions extraordinaires	Ordre du jour limité aux points proposés dans la demande.	Préciser l'impossibilité d'ajouter d'autres points sauf décision expresse.	Peut-on élargir ordre du jour en cours de session ?
Article 12 – Représentation, pouvoirs et accréditation	Délégation composée d'un chef et autres représentants.	Préciser la procédure d'accréditation (documents, délais).	Procédure en cas de contestation ?